Simple curiosité, recherche identitaire, nécessité familiale, justification de droits, plusieurs raisons peuvent conduire à rechercher l'origine de sa famille ou de sa maison. Recherches souvent passionnantes et parfois surprenantes, elles requièrent méthode et rigueur.

Comment écrire l'histoire de ses origines ?

Plusieurs sources sont utiles à la recherche de son passé : registres de catholicité, registres protestants, registres d'état civil, cadastre, archives notariales, états signalétiques etc. Tous ces documents constituent aujourd'hui des sources abondantes et essentielles pour découvrir l'histoire des générations qui nous ont précédés. Ils retracent les grands événements qui jalonnent nos existences : naissance, mariage, service militaire, achat d'une maison, héritage, succession.?

Créés et conservés par l'administration, ces documents sont ensuite versés aux Archives départementales au terme de délais allant de 50 ans à 75 ans, voire plus.

Aides à la recherche

Parmi toutes les sources utiles à celui qui veut écrire l'histoire de ses origines, nous ne citerons ci-dessous que les plus importantes pour commencer la recherche. Chaque sources citée est accompagnée d'une fiche méthodologique.

Généalogie familiale

Le généalogiste débutant commencera sa recherche dans les registres d'état civil. Si les renseignements connus sont maigres, les tables décennales constitueront un accès privilégié.
Les ressources de ces registres épuisées, on poursuivra avec la consultation des registres paroissiaux où sont consignés les baptêmes, mariages et décès avant la Révolution.
Ces recherches pourront être complétées par la consultation d'autres types d'archives. Le contrôle des actes et l'enregistrement permet de trouver la date précise d'un acte passé devant un notaire ou de consulter une déclaration de succession.
Dans les archives notariales, le chercheur trouvera par exemple, un contrat de mariage ou un testament. Les registres matricules sont une source intéressante : outre l'état des services militaires ils donnent l'état civil précis d'un homme ainsi que des informations sur son apparence physique, son métier, etc.

Généalogie foncière

Réaliser une généalogie foncière n'est pas chose aisée, particulièrement au-delà du XIXe siècle.
Le cadastre napoléonien va permettre via une simple localisation de trouver les différents propriétaires d'un bien. On complétera ces informations avec une recherche dans les hypothèques (contrats de vente) ainsi que dans l'enregistrement (successions).

C'est grâce aux archives notariales et aux registres du contrôle des actes et de l'enregistrement que l'on remontera au-delà du XIXe siècle. Dans ce cas on s'attachera à rechercher les actes de vente et les acquisitions par succession du bien.